



**Bulletin mensuel n° 3/2010  
Mars 2010**

EDITORIAL

**Equipe multidisciplinaire: en théorie oui, mais qu'en est-il de la pratique?**

*Nombreux sont les textes administratifs et légaux qui prévoient l'obligation de réunir une équipe multidisciplinaire au moment de prendre les décisions relatives à l'adoption. Une disposition favorable à condition que les garanties soient réunies pour sa mise en œuvre effective.*

« Le simple fait de réunir des professionnels de différents secteurs dans un même bureau ne les transforme pas en une équipe multidisciplinaire », souligne Gabriele Schreiner, Sociologue et Directrice de l'ONG brésilienne « Consciência Social » dans un entretien au SSI/CIR (voir p.6). Cette assertion pleine de bon sens résume l'ensemble de la problématique. Une véritable action interdisciplinaire passe en effet par l'instauration d'un dialogue interprofessionnel nourri, au sein même des équipes et entre ces dernières et les autres secteurs impliqués dans la procédure d'adoption. Sans cette interaction, des points de vue contradictoires et parfois radicaux risquent d'entraver l'adoption d'une décision au plus près des besoins de l'enfant en question.

**Réunir une équipe multidisciplinaire : une condition nécessaire mais pas suffisante**

Garantir que l'adoption est la mesure adéquate pour l'enfant privé de famille concerné, c'est s'assurer notamment que les différents professionnels impliqués (psychologues, travailleurs sociaux et juristes) sont d'accord sur cette option, suite à une confrontation de points de vue respectueuse et centrée sur l'enfant. Malheureusement la pratique montre que bien des fois ce dialogue est défectueux. Il arrive que les ponts entre les différents corps professionnels soient bloqués voire inexistantes. Chacun réfléchit selon son optique professionnelle et personnelle au

risque de prendre des décisions basées sur des projections personnelles et non des véritables besoins de l'enfant.

Ces difficultés de terrain constatées nous amènent à réfléchir aux actions qu'il importerait de développer afin d'amener l'ensemble des professionnels et institutions concernés à se concerter et à agir de manière complémentaire et non concurrentielle. Il s'agit là d'un élément clé qui doit permettre de garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent.

**Construire des ponts grâce à la formation et la coordination**

La formation est un des premiers éléments qui favorise une action multidisciplinaire efficace. Elle permet aux professionnels de travailler la prise de distance par rapport à leur propre système de valeurs d'une part, et par rapport à leur culture professionnelle d'autre part. Cette distanciation est essentielle pour pouvoir pleinement écouter l'autre. En effet, il n'est pas rare que des préjugés parfois bien ancrés empêchent un échange constructif entre juristes, travailleurs sociaux et psychologues par exemple.

Les séances de supervision constituent également un outil efficace à la promotion du dialogue interdisciplinaire et interinstitutionnel. Le coordinateur de l'équipe et l'intervention d'un professionnel externe peuvent contribuer à la mise en place progressive d'actions

véritablement interdisciplinaires. Un moyen à disposition est la création d'espaces d'analyse approfondie centrés sur certaines situations délicates, la résonance que ces dernières ont pu avoir chez le ou les professionnels concernés et les difficultés survenues au moment de leur résolution.

L'organisation de séminaires permet également de réunir autour d'une même table les juges et le personnel des autorités centrales d'adoption afin, par exemple, de résoudre ensemble un cas pratique, avec l'aide d'un médiateur si nécessaire. Ce genre d'expériences peut avoir un grand impact et éviter que les dossiers de certains enfants restent bloqués par de simples divergences de point de vue.

Notons enfin que la formation professionnelle est une responsabilité claire

des Etats (voir p.4), qu'elles que soient ses ressources. Comme le souligne G. Schreiner, l'organisation de réunions en vue d'échange d'expériences, la promotion d'espaces de lecture et de débat ou encore l'accès à des outils pédagogiques en ligne constituent déjà des moyens de formation accessibles à tous.

Une équipe multidisciplinaire digne de ce nom fait par ailleurs appel à la responsabilité de tous, tant au niveau personnel que professionnel, ainsi qu'à la créativité. Il est donc important de laisser de la place aux initiatives originales qui permettent parfois de résoudre les dossiers apparemment dans l'impasse.

L'équipe du SSI/CIR  
Mars 2010